

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

Mme Claire CAPANNELLI à M. Jean-Michel AUDUBERT
M. Eric ROLAND à M. Bruno DEWAILLY

Assistaient à la séance : Mmes Claire Roland, Directrice Générale des Services et Mme COOLEN Virginie Secrétaire Général.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N° 8

ADMINISTRATION GENERALE

Syndicat de la fourrière des animaux - Election d'un délégué titulaire et d'un suppléant
--

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 20 avril 2026

Date de réception en préfecture : 20 avril 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Syndicat de la fourrière des animaux - Election d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Préambule

La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour Animaux errants de Lille et ses environs.

Afin d'assurer la représentation de la commune au sein de ce Syndicat Intercommunal, il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal nouvellement élus, deux représentants, l'un en qualité de délégué titulaire, l'autre en qualité de délégué suppléant.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale et L. 5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant que la commune de Sainghin-en-Weppes est membre du syndicat intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour Animaux errants de Lille et ses environs,

Conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Vu le courrier du Directeur du Syndicat sollicitant les communes membres de ce syndicat qu'elles procèdent à la désignation de leurs représentants au sein de ladite structure,

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune, membre du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter, cette désignation devant s'opérer par la voie d'une élection par le conseil municipal en son sein, au scrutin secret à la majorité absolue.

Il rappelle que le délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

M. le Maire procède à l'appel à candidatures.

Sont candidats :

Titulaires

Marie-Françoise DELPORTE

Camille WEBER

Suppléants

Michelle DUHEM

Sophie GEERSEN

Il est procédé à l'élection de ces deux représentants à main levée, le Conseil Municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

Ont obtenu :

Titulaires

Marie-Françoise DELPORTE : 22 voix

Camille WEBER : 7 voix

Suppléants

Michelle DUHEM : 22 voix

Sophie GEERSEN : 7 voix

En conséquence sont élues, à la majorité absolue, au comité syndical intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour Animaux errants de Lille et ses environs :

- Marie-Françoise DELPORTE

- Michelle DUHEM

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

